

	Compte-rendu succinct	<u>La co-présidence :</u> Le Président, Gérôme FASSENET Le Vice-président, Grégoire DURANT
	COMMISSION N° 1 AFFAIRES GENERALES	
	<i>Séance du Lundi 27 novembre 2017</i>	

Personnes présentes :

- DAMPIERRE : Monsieur Grégoire DURANT / Madame Josette PAILLARD / Madame Joss BERNARD,
- ETREPIGNEY : Monsieur Frédéric BREGAND,
- FRAISANS : Monsieur Sébastien HENGY,
- LA BARRE : Monsieur Philippe GIMBERT,
- LA BRETENIERE : Monsieur Jacques DELVA,
- LOUVATANGE : Monsieur Gérôme FASSENET,
- MONTMIREY LE CHATEAU : Madame Monique VUILLEMIN,
- MONTMIREY LA VILLE : Monsieur Christian MIGNOT,
- ORCHAMPS : Monsieur Christian RICHARD / Monsieur Jérôme CORLET,
- PAGNEY : Monsieur Michel GANET,
- SALANS : Monsieur Philippe SMAGGHE Monsieur Yves COINCENOT.

Personnes de JURA NORD :

- Madame Delphine BARBERET, responsable administrative et juridique,
- Madame Nathalie DA COSTA, responsable financière,
- Monsieur Bruno TSCHANTRE, chargé de développement,
- Monsieur Grégory DUCATEL, responsable RH.

Personnes excusées/absentes :

- BRANS : Monsieur Michel ECARNOT,
- EVANS : Monsieur Christophe LUSSEAU,
- ORCHAMPS : Monsieur Régis CHOPIN,
- OFFLANGES : Monsieur Alexandre LENOBLE,
- ROMAIN : Madame Nathalie RUDE (excusée),
- ROUFFANGE : Monsieur Aurélien COURTOIS.

La Commission n° 1 « Affaires générales » s'est réunie le LUNDI 27 NOVEMBRE 2017 à 19h00 à SERMANGE sous la co-présidence de Monsieur Gérôme FASSENET, Président et de Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président.

Le Président ouvre la séance à 19h23.

INTRODUCTION

Monsieur Christian MIGNOT (MONTMIREY LA VILLE) s'étonne car la Commission n° 1 « Affaires Générales » a émis un avis défavorable sur l'achèvement de toutes procédures de documents d'urbanismes car la Communauté de Communes Jura Nord fait son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mais en Conseil Communautaire du 20 septembre 2017, le vote a été d'achever la carte communale de la commune de Dammartin-Marpain.

Monsieur le Président précise qu'effectivement la Commission n° 1 « Affaires Générales » a émis un avis défavorable pour finir les procédures d'urbanismes mais indique qu'une Commission donne un avis consultatif. Ce point va être voté à nouveau.

RESSOURCES HUMAINES

1/ Créations de postes suite au transfert de la compétence « assainissement »

Monsieur le Président indique que la compétence « assainissement » va être reprise au 1^{er} janvier 2018. Certains élus demandent s'ils n'aient pas jugé judicieux de repousser la prise de compétence. Concernant les volets RH et Financier, les services Jura Nord ont bien travaillé. Il ne manque que quelques communes, notamment les communes d'Orchamps et d'Evans.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) indique qu'en terme de fonctionnement, il y a des choses à régler également.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, se demande quelle serait la vraie raison pour se dire que la compétence ne serait pas prise au 1^{er} janvier 2018 ?

Madame Monique VUILLEMIN (MONTMIREY LE CHATEAU) demande si c'est possible qu'en 2018, la CCJN gère au niveau du fonctionnement et que l'investissement soit géré en 2019. Ça laisserait 1 an pour le fonctionnement.

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, indique qu'il y a trois agents transférés (2 en administratif) : l'un à ½ heure par semaine et l'autre à 12,30 par semaine et un agent en technique (soit 5h par semaine).

Le Président ajoute qu'en plus de ces 3 agents, il y a de la mise à disposition entre la ComCom et les communes concernées.

AVIS FAVORABLE

2/ Mise à disposition de personnel suite au transfert de la compétence « assainissement » : mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, explique que c'est le personnel qui ne souhaite pas venir à la ComCom. Une convention de mise à disposition va être faite entre les communes et la ComCom.

Le Président demande combien d'agents ?

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, répond que pour l'instant 5 agents seraient mis à disposition : 4 agents en technique et 1 agent en administratif.

AVIS FAVORABLE

3/ Modification de la durée hebdomadaire d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire de 19.85h à 20.85h

Monsieur Grégory DUCATEL, Responsable RH, explique que c'est une régularisation administrative.

AVIS FAVORABLE.

Compétence « assainissement »

Monsieur Yves COINCENOT (SALANS) revient sur la compétence « assainissement » car pour les communes qui ont déjà engagé des travaux relatifs à la voirie, comment ça va se passer ? C'est Jura Nord qui va décider ?

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) ajoute qu'il va être compliqué si à chaque fois il faut demander l'avis de la Communauté de Communes Jura Nord.

Monsieur le Président précise que des règles du jeu vont être déterminées.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) précise que le projet est commencé depuis 5 ans et que la commune en vient à bout.

Monsieur le Président indique qu'il est opportun d'avoir les projets en cours afin d'avoir une prospective financière en investissement. Il indique que le Conseil Communautaire se prononcera sur les règles du jeu à déterminer concernant les travaux à réaliser entre les communes et l'interco.

POUR INFORMATION.

4/ Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (28.47h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (32.13h)

Monsieur Grégory DUCATEL, responsable RH, explique que c'est une régularisation administrative.

AVIS FAVORABLE.

FINANCES

1/ DM4

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable finances, précise que c'est essentiellement des transferts comptes à comptes (partie ENFANCE JEUNESSE & AFFAIRES SCOLAIRES). Il y a également un sinistre à l'école de Dammartin-Marpain (remboursement de l'assureur en ENFANCE JEUNESSE).

AVIS FAVORABLE.

2/ Transformation du budget annexe SPANC en budget annexe assainissement

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable finances, explique qu'il convient de transformer le budget annexe SPANC et budget annexe assainissement avec un détail entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

AVIS FAVORABLE.

3/ Durée amortissement

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable finances, explique qu'il convient de déterminer la durée d'amortissement du budget annexe assainissement.

Ci-dessous les différentes durées :

Durée d'amortissement m49	Durée préconisée	Durée proposée
Réseaux d'assainissement	50 à 60 ans	60
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) : Ouvrages lourds (agglomérations importantes)	50 à 60 ans	60
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) : Ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation, etc . . .	25 à 30 ans	30
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	30 à 40 ans	40
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10 à 15 ans	15
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	10 à 15 ans	10
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)	4 à 8 ans	8
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	30 à 100 ans	60
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	15
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	20
Mobilier de bureau	10 à 15 ans	10
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5 à 10 ans	6
Matériel informatique	2 à 5 ans	5
Engins de travaux publics, véhicules	4 à 8 ans	5

AVIS FAVORABLE.

4/ Vote tarifs 2018 « assainissement collectif »

Monsieur le Président indique qu'il faut trouver un prix acceptable : est-ce que la somme de 500 € est acceptable pour les deux tarifs (assainissement et eau).

Madame Joss BERNARD (DAMPIERRE) demande si c'est possible de faire un prélèvement tous les mois ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable finances, indique qu'il n'est pas encore possible de faire la mensualisation. Toutefois, le prélèvement en 3x pourra être envisagé comme pour le paiement des ordures ménagères.

Elle précise également que la DGFIP n'est pas prête pour la mensualisation.

En revanche, le prélèvement sera mis en place mais pas en 2017.

Elle informe également qu'il va y avoir une ligne de trésorerie de débloquer.

Monsieur Yves COINCENOT (SALANS) pense qu'il ne faut pas dépasser les 500 € pour les deux tarifs.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, répond que le cabinet d'études avait préconisé deux stratégies : soit une augmentation linéaire ou soit avec un 1^{er} pallier en 2018. Le grand principe était que tout le monde devait faire un effort.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Jura Nord peut soit suivre le cabinet d'études c'est-à-dire prendre un prix d'objectif (322 € pour 120 m³ en 2027) et augmenter tous les ans ou soit se donner un prix acceptable mais aller très vite à ce tarif.

Madame Joss BERNARD (DAMPIERRE) précise qu'il va falloir être pédagogue et communiquer.

AVIS DE LA COMMISSION : suivre le bureau d'études avec une augmentation par un 1^{er} pallier et la Communauté de Communes se laisse un an et réajustera le cas échéant.

5/ Vote tarifs 2018 « assainissement non collectif »

Monsieur le Président précise que le tarif passera de 108 € à 150 € pour l'année 2018 et il est reconduit un contrôle de bon de fonctionnement tous les 6 ans.

Le tarif sera aussi de 150 € pour les constructions neuves payable en 2 temps : 90/60.

AVIS FAVORABLE.

6/ Vote tarifs 2018 « OM »

Monsieur le Président indique que dans le cas où le SICTOM n'augmente pas, la CCJN propose de ne pas augmenter les tarifs. Le budget sera équilibré mais pas de marge.

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable finances, propose de ne pas augmenter. Le gros travail est de vérifier si tout le monde est facturé. Il convient de récupérer le listing du SICTOM.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, propose d'augmenter de 1 % au cas où le SICTOM mette en place la RI et indique également que la Communauté de Communes aura une marge de manœuvre.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION POUR AUGMENTER DE 1%.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Carte communale de la commune de Dammartin Marpain

Monsieur le Président précise que les services de l'Etat, notamment la DDT, ont conseillé à la CCJN de ne finir la carte communale de la commune de Dammartin-Marpain. Les arguments sont qu'il va y avoir confusion au niveau des usagers et que l'achèvement de la carte communale va prendre minimum 1 an alors que le PLUi sera fini quasi en même temps.

AVIS DE LA COMMISSION : NE PAS POURSUIVRE LA CARTE COMMUNALE DE DAMMARTIN MARPAIN.

2/ Le Service ADS

Monsieur le Président indique que pour l'instant pas de retour du Grand Besançon. Un rendez-vous est toutefois prévu. Le Grand Dole est en attente du retour de la Communauté de Communes Jura Nord.

La Sous-Préfecture indique qu'il faut que chaque commune s'engage.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande comment se passera la facturation ?

Madame Delphine BARBERET, Responsable administrative et juridique, répond que le Grand Dole souhaite conventionner uniquement avec la CCJN. La CCJN paiera l'adhésion au service ainsi que les actes instruits et refacturera aux communes.

Monsieur Yves COINCENOT (SALANS) demande si le Grand Dole gèrera les recours ?

Madame Delphine BARBERET, Responsable administrative et juridique, précise que non mais le Grand Dole aura toutefois un rôle de conseil étant donné que c'est leur service qui instruira.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION POUR CONVENTIONNER AVEC LE GRAND DOLE POUR LE SERVICE ADS.

Monsieur le Président indique qu'il faut délibérer sur les tarifs des actes.

La séance est levée à 20h50.

Le Président,
Gérôme FASSET

